



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Charte des Cordées de la réussite



Permettre à chacun de réaliser son propre parcours de réussite

PRÉAMBULE

L'École républicaine est une promesse constamment renouvelée : celle de ne laisser aucun jeune au bord du chemin et de permettre à chacun de déployer ses pleines potentialités, de libérer ses ambitions, de voir plus haut et plus loin, et de construire sa réussite.

Cela suppose d'offrir aux jeunes un véritable accompagnement, à la fois individuel et collectif, qui s'inscrive dans la perspective de la poursuite d'études supérieures et de l'insertion sociale et professionnelle.

Dispositif interministériel et partenarial lancé en 2008, les Cordées de la réussite, qui répondent à cette exigence, doivent désormais changer d'échelle, avec l'extension du dispositif et des publics concernés, et de nature, avec une diversification des modalités d'accompagnement.

Support d'une politique d'égalité des chances pleinement réaffirmée, ces Cordées de la réussite de nouvelle génération visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier pour lutter contre l'autocensure, ouvrir les possibles et susciter l'ambition scolaire des élèves par **un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur**. Elles s'inscrivent dans le cadre des transformations induites par la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, la revalorisation de la voie professionnelle ainsi que la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants et la création de la plateforme Parcoursup.

Fondées sur **un principe de solidarité entre établissements de l'enseignement secondaire et établissements d'enseignement supérieur** (écoles, universités, IUT, établissements de formation professionnelle, etc.) **ou lycées avec CPGE et/ou STS**, les Cordées de la réussite proposent un accompagnement continu et progressif, en amont des choix d'orientation, pour permettre à chacun d'élaborer son projet personnel d'orientation quel que soit le parcours envisagé : poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

De nouvelles orientations sont ainsi données aux Cordées de la réussite :

- elles s'ouvrent à une plus large part des élèves de chaque établissement encordé sans se limiter aux élèves scolairement les plus brillants ;
- elles luttent contre les stéréotypes de genre en matière d'orientation ;
- elles sont déployées en priorité dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire, ou en quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), elles s'adressent également aux lycéens professionnels et lycéens technologiques ;
- elles sont étendues aux zones rurales et/ou isolées où les ambitions des collégiens et lycéens sont souvent bridées du fait de l'éloignement des opportunités ;
- elles offrent un accompagnement global aux élèves dans la construction de leur parcours d'orientation au moyen de multiples leviers : actions d'ouverture sociale et culturelle, conférences, rencontres inspirantes, découverte de lieux et de secteurs professionnels, travail sur les stéréotypes, activités orales, de prise de parole en public, tutorat étudiant, mentorat, mobilisation des associations, etc. ;
- elles s'ouvrent désormais aux écoles de service public, favorisant la mise en place de nouvelles « Cordées du service public » qui permettront d'élargir dans les territoires le vivier des préparatoires et candidats aux concours et métiers de la fonction publique.

La présente charte, établie par les ministères qui pilotent le dispositif des Cordées de la réussite, engage l'ensemble des acteurs qui participent au plan national ou local au dispositif des Cordées de la réussite : élèves, étudiants, établissements d'enseignement scolaire encordés et établissements d'enseignement supérieur têtes de cordée, associations, partenaires du monde économique, collectivités territoriales.

1. LE DISPOSITIF EST OUVERT À TOUS LES ÉLÈVES VOLONTAIRES SCOLARISÉS DANS UN ÉTABLISSEMENT ENCORDÉ

Il n'est pas réservé aux élèves les plus brillants. Tous les élèves, et en particulier ceux qui manquent de confiance en eux et qui n'oseraient pas le faire de leur propre initiative, sont encouragés à s'y engager par l'équipe pédagogique et éducative de l'établissement scolaire encordé. Le dispositif est pleinement inclusif à l'égard des élèves en situation de handicap. Aucune sélection ne peut être opérée parmi les élèves par l'établissement ou par la tête de cordée. Dans chaque établissement encordé, tous les élèves devront être informés de la mise en place du dispositif et le plus grand nombre possible devra être incité à s'y engager, en prenant en compte la limite des capacités d'accueil de la cordée et les spécificités de celle-ci pour solliciter tous les élèves à qui elle pourrait convenir.

2. LES ÉLÈVES BÉNÉFICIENT DE MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DIVERSIFIÉES ET SUR MESURE

Afin de doter les élèves des « clés et codes » pour s'engager avec succès dans une formation plus ambitieuse que celle qu'ils se seraient autorisée sans cet accompagnement, il est essentiel de leur offrir un accompagnement personnalisé en fonction des besoins et aspirations spécifiques de chacun et de leur proposer un large éventail d'actions complémentaires : tutorat, mentorat, ouverture sociale, ouverture culturelle, mobilité géographique, éducation scientifique et technique, découverte du monde de l'entreprise, de l'artisanat, etc. L'usage des outils numériques peut utilement compléter les interventions en présentiel, sans toutefois devenir une modalité exclusive d'intervention des partenaires du collège ou du lycée. Un accompagnement adapté par un tuteur, un mentor, ou un enseignant dans l'appropriation des ressources numériques utilisées en autonomie, de type MOOC, est indispensable.

3. LES ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRES ET LES TUTEURS/MENTORS S'ENGAGENT DANS LA DURÉE

Le tutorat et le mentorat sont les formes les plus emblématiques de l'esprit des Cordées de la réussite. Il s'agit d'établir une relation privilégiée

entre un élève et un aîné plus avancé dans son cursus d'études ou dans la vie professionnelle. Son efficacité repose notamment sur un engagement personnel et réciproque entre le tuteur/mentor et le jeune tutoré/mentoré.

Le processus d'orientation nécessite en effet du temps et la confiance se construit dans la durée, condition indispensable à la maturation du projet.

4. LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ENCORDÉS VEILLENT À ASSURER LA COHÉRENCE DU PARCOURS DE L'ÉLÈVE

La cordée de la réussite s'inscrit dans le projet de l'établissement scolaire : les actions déployées au bénéfice des élèves construisent un parcours cohérent et articulé avec l'accompagnement à l'orientation ou tout autre dispositif mis en œuvre dans l'établissement.

Les enseignants, en particulier les professeurs principaux, avec l'appui des psychologues de l'éducation nationale, sont mobilisés afin d'identifier les élèves et leurs aspirations, et de déterminer leurs besoins spécifiques pour établir le programme d'accompagnement le plus adapté à chacun.

L'établissement veille à la progressivité des actions pour permettre à l'élève d'affiner peu à peu son projet d'orientation, mais aussi à leur continuité, tout spécialement lors de la transition entre le collège et le lycée et entre le lycée et les établissements d'enseignement supérieur. Il associe les familles dans cet accompagnement global des élèves.

5. L'OFFRE DE FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EST PRÉSENTÉE DANS SA DIVERSITÉ AUX ÉLÈVES

L'établissement scolaire noue des partenariats avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur (lycées avec STS et CPGE, universités/IUT, grandes écoles, écoles de service public), afin d'ouvrir l'horizon des possibles pour les élèves. Il est, dans la mesure du possible, encordé à plusieurs têtes de cordée, représentatives de diverses filières : longues ou courtes, sélectives ou non, généralistes ou spécialisées, par apprentissage ou sous statut étudiant, préparant aux écoles de service public.

6. LES INTERVENTIONS DE PARTENAIRES S'INTÈGENT DANS LE DISPOSITIF POUR UNE ARTICULATION COHÉRENTE DE LEURS ACTIONS

Les Cordées de la réussite peuvent associer des partenaires, sur tout ou partie de la durée du programme.

En fonction des besoins des élèves, l'établissement scolaire encordé et la ou les têtes de cordée peuvent faire appel à divers partenaires :

- partenaires du monde économique à même de proposer, par exemple, un parrainage par des professionnels des secteurs public et privé ;
- tissu associatif pour des interventions d'associations complémentaires de l'éducation nationale et des fondations engagées pour l'égalité des chances ;
- réserve citoyenne ;
- écoles de service public qui peuvent mobiliser leurs réseaux d'anciens élèves ;
- professionnels retraités ;
- réseaux consulaires, etc.

Les élèves doivent également être informés sur les mesures sociales à destination des étudiants et orientés vers les services compétents, État ou collectivités territoriales.

Par ailleurs, les établissements encordés veillent à s'inscrire dans un réseau d'établissements, à l'échelle locale ou académique, afin d'assurer la continuité des actions engagées en faveur des élèves, entre les collèges et les lycées vers lesquels se destinent les élèves notamment, ou encore en cas de déménagement. Dans le cadre de ce réseau d'établissements scolaires, l'articulation avec l'offre d'internats du XXI^e siècle d'une part et de résidences pour la réussite d'autre part est à rechercher. Les liens avec les classes préparatoires intégrées sont également à encourager pour accéder à la fonction publique.

Les partenaires travaillent en lien étroit avec les référents des Cordées de la réussite des établissements d'enseignement secondaire et supérieur ; ils contribuent à la diffusion des bonnes pratiques et à l'élaboration d'outils partagés en mettant à disposition des autorités académiques, si nécessaire, méthodes et outils mis en œuvre.

7. ÉTABLISSEMENTS ENCORDÉS ET TÊTES DE CORDÉE ASSURENT UN PILOTAGE PARTAGÉ DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Dès la phase de conception, établissement(s) scolaire(s) et établissement(s) d'enseignement supérieur travaillent en étroite collaboration à un projet de cordée de la réussite commun pour répondre à l'appel à projet émis au niveau régional.

Le programme d'accompagnement global établi en fonction des besoins des élèves est conçu conjointement par l'établissement encordé et la tête de cordée. Il fait l'objet d'un dialogue continu entre les deux parties.

Les responsables de la tête de cordée et de l'établissement encordé assurent, dès le commencement du projet et tout au long de son déroulement, une coordination des divers intervenants.

8. LES ÉTABLISSEMENTS TÊTES DE CORDÉE ASSURENT L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS TUTEURS ET VALORISENT LEUR ENGAGEMENT

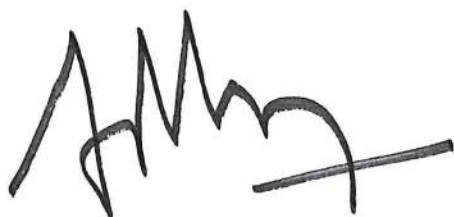
Le tutorat étudiant est une expérience humainement riche fondée sur l'écoute et le dialogue ; il peut prendre des formes diverses. Il est exigeant en termes de formation et d'investissement en temps. Les établissements têtes de cordée assurent la promotion du dispositif auprès de leurs étudiants. Ils accompagnent les étudiants volontaires dans l'acquisition des compétences nécessaires à leurs interventions et valorisent le plus possible l'engagement de l'étudiant tuteur, sous une forme adaptée, dans le dispositif de certification ou de qualification de la formation dans laquelle il est inscrit.

De même, les partenaires associatifs qui proposent du tutorat/mentorat assurent une formation et un soutien aux bénévoles qui s'engagent pour accompagner les jeunes bénéficiaires des Cordées de la réussite.

Les établissements têtes de cordée et les associations proposant du tutorat/mentorat sont garants de l'honorabilité des tuteurs et mentors des jeunes encordés, a fortiori s'agissant d'élèves mineurs.

9. LES SERVICES ACADÉMIQUES ANIMENT LA COMMUNAUTÉ DES ACTEURS DES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Au niveau régional, une instance dédiée composée des représentants des différents ministères partenaires impliqués dans le dispositif des Cordées de la réussite est réunie conjointement par le préfet de région et le recteur de région académique. Les collectivités territoriales et en particulier la région, en charge désormais de l'information aux formations et aux métiers, peuvent être associées. En lien avec les référents académiques des Cordées de la réussite nommés par les recteurs et placés sous leur autorité, cette instance est chargée d'impulser, organiser, valoriser et évaluer la mise en œuvre du dispositif à son échelle. Elle prépare en outre les avis sur les projets de cordée de la réussite en vue de leur validation par les recteurs d'académie qui ont la responsabilité de la structuration, de l'organisation et du déploiement du réseau d'établissements encordés. L'avis favorable peut conduire à attribuer un budget et à établir une convention pluriannuelle entre l'autorité académique et la cordée de la réussite. Le dispositif Cordées de la réussite s'inscrit pleinement dans le projet académique, dans le cadre de la politique d'égalité des chances. Au niveau académique, les référents Cordées de la réussite pilotent avec les services de la DRAJES le dispositif. Ils organisent et structurent les divers partenariats sur lesquels reposent les Cordées de la réussite : relations entre établissements scolaires et d'enseignement supérieur, avec les acteurs associatifs et économiques, les collectivités territoriales, parties prenantes dans la démarche. Ils assurent l'animation en réseau des acteurs, veillent à la qualité des actions mises en œuvre, valorisent les bonnes pratiques ainsi que les événements organisés notamment dans le cadre de la Semaine nationale des Cordées de la réussite.



Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports

10. LES MINISTÈRES PILOTENT LE DISPOSITIF AU PLAN NATIONAL ET EN ORGANISENT LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Les ministères financeurs du dispositif, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le ministère de la Ville ainsi que les ministères en charge de l'agriculture, des armées, de la culture, de l'économie, de l'écologie, de la fonction publique, de la mer fixent les orientations stratégiques du dispositif, assurent l'animation de leurs réseaux de correspondants et veillent à la bonne information de tous les acteurs. Le comité technique interministériel assure le pilotage national et la coordination de l'ensemble des acteurs. Sur la base d'un bilan annuel partagé, cette instance nationale propose les ajustements nécessaires à l'amélioration du dispositif pour accroître l'impact positif des actions menées sur les parcours scolaires des jeunes bénéficiaires. L'Onisep, sur le portail dédié aux Cordées de la réussite, est chargé de rassembler l'information relative au déploiement du réseau des Cordées de la réussite et de valoriser les événements et actions organisés aux plans national, régional et académique ainsi que les bonnes pratiques et retours d'expérience qui lui sont remontés.

L'instruction interministérielle du 21 Juillet 2020 parue au BOEN du 27 août 2020 fixe le cadre dans lequel s'inscrivent les Cordées de la réussite.



Frédérique Vidal
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation